



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
"CAP HANDI CAP"**

**DÉCISION N° DM-22-455  
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'Association « *CAP HANDI CAP* », sise au 44 avenue Georges-Pompidou à Levallois-Perret, représentée par Madame Stéphanie Valentini, Présidente, d'intervenir à la crèche Aubert, à titre gratuit, afin d'assurer le suivi et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « *CAP HANDI CAP* », sise au 44 avenue Georges-Pompidou à Levallois-Perret, représentée par Madame Stéphanie Valentini, Présidente, une convention afin d'assurer, à titre gratuit, le suivi et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap, à la crèche Aubert.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

***Signé***

**Muriel RUFFENACH**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221208-lmc1H10268H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2022 Date de Publication : 09/12/2022
--